

# PLAN DIRECTEUR DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2019-2024

Adopté par le conseil d'administration le 28 janvier 2020

Le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* a été conçu en collaboration avec les membres des comités suivants :

**Comité directeur de la réussite**

**Comité collaborateur de la réussite**

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1 DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU PLAN DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2014-2019</b> .....	<b>5</b>
<b>2 QUELQUES DONNÉES GUIDANT LA RÉFLEXION</b> .....	<b>6</b>
2.1 Personnes ayant recours au Service d'aide à l'intégration des étudiantes et des étudiants.....	6
2.2 Moyenne générale au secondaire des étudiantes et des étudiants admis.....	7
2.3 Portrait de la réussite en première session .....	8
2.4 Persévérance en troisième session .....	8
2.5 Obtention d'un diplôme.....	9
2.6 Conclusions et constats.....	9
<b>3 ACTIONS ENVISAGÉES À LA SUITE DU BILAN DU PLAN DE RÉUSSITE 2014-2019</b> .....	<b>10</b>
<b>4 COMITÉS ET MANDATS</b> .....	<b>11</b>
4.1 Comité directeur de la réussite .....	12
4.1.1 Mandats.....	12
4.1.2 Composition .....	12
4.2 Comité de promotion de la réussite .....	12
4.2.1 Mandats.....	12
4.2.2 Composition .....	13
<b>5 PLAN DIRECTEUR DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2019-2024</b> .....	<b>14</b>
<b>6 MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION</b> .....	<b>18</b>

# INTRODUCTION

---

Le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* s'insère dans la première aspiration du *Plan stratégique 2019-2024* : Des succès mobilisateurs et inspirants. Il est l'aboutissement d'une réflexion élargie et le fruit d'un travail collaboratif. Il s'appuie, d'une part, sur le bilan du *Plan de réussite éducative 2014-2019* qui a été préparé par le comité collaborateur de la réussite, approuvé par le comité directeur de la réussite et présenté au conseil d'administration du Collège, et, d'autre part, sur les constats et les pistes qui sont ressortis du bilan. Il a aussi été élaboré en concordance avec les trois grands axes de la Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, soit : « l'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous », « un milieu inclusif propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite » ainsi que « des acteurs et des partenaires mobilisés pour la réussite »<sup>1</sup>. Les données présentées dans l'analyse des indicateurs<sup>2</sup> ont elles aussi servi à alimenter la réflexion. Enfin, la pierre d'assise à la rédaction du présent plan a été la définition du concept de réussite éducative proposée par le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire Saguenay Lac-Saint-Jean (CRÉPAS) :

La réussite éducative est beaucoup plus vaste que la réussite scolaire. Ce concept concerne à la fois l'instruction (intégration des savoirs académiques), la socialisation (acquisition de savoirs, valeurs, attitudes et comportements utiles au fonctionnement en société) et la qualification (préparation à l'insertion professionnelle). La réalisation de son plein potentiel et l'atteinte des buts personnels fixés par l'étudiant sont aussi des dimensions importantes de ce concept<sup>3</sup>.

Ainsi, le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* vise toutes les étudiantes et tous les étudiants qui fréquentent le Collège. Il s'appuie sur la force de la collaboration et de la concertation de toutes les personnes qui influencent l'étudiante et l'étudiant, de près ou de loin, dans le but de favoriser sa réussite éducative.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Politique de la réussite éducative*.

<sup>2</sup> Fédération des cégeps (2019). *Réussite des étudiants du réseau collégial public de 2000 à 2018, Analyse des indicateurs constats et préoccupations*.

<sup>3</sup> Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire Saguenay Lac-Saint-Jean (2019). *ABC de la persévérance, quelques définitions*. [http://www.crepas.qc.ca/69-quelques\\_definitions](http://www.crepas.qc.ca/69-quelques_definitions)

# 1 DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU *PLAN DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2014-2019*

---

Avant de rédiger le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024*, il importait de procéder à une évaluation rigoureuse du plan précédent afin de produire un bilan qui servirait de tremplin pour la rédaction du présent plan. Les membres du comité collaborateur de la réussite, en collaboration avec les membres du comité directeur de la réussite, ont participé à l'évaluation du Plan de réussite et se sont donné les objectifs suivants :

- Dresser un portrait de la réussite et de la persévérance de nos étudiantes et de nos étudiants et établir quelques constats quant aux indicateurs de réussite ;
- Revoir les mandats des deux comités impliqués dans la mise en œuvre du *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* ;
- Faire le bilan de l'atteinte des objectifs des différents axes.

Une fois l'évaluation du plan de réussite éducative terminée, chaque point de vigilance ou piste d'amélioration a été relevé afin de tracer des conclusions et des pistes d'action pour la préparation du présent plan.

Parallèlement à ces opérations, une journée de remue-méninge collectif du *Plan stratégique 2014-2019* s'est tenue en janvier 2019 et les résultats qui ont émergé des consultations relatives à la réussite ont été transmis aux personnes responsables du dossier de la réussite au Collège. Un recoupement des préoccupations qui avaient été ciblées lors de l'opération de remue-méninge a permis de conclure de la pertinence des pistes qui étaient ressorties lors de l'évaluation du *Plan de réussite éducative 2014-2019*.

## 2 QUELQUES DONNÉES GUIDANT LA RÉFLEXION

---

Les données présentées dans cette section sont issues du portrait de la réussite et de la persévérance de nos étudiantes et de nos étudiants produit annuellement par le Collège. Afin d'être en mesure de porter un regard sur la réussite et la diplomation des filles et des garçons, nous avons jugé essentiel d'ajouter des données sur ces sujets, des enjeux importants documentés par la Fédération des cégeps<sup>4</sup>.

L'ensemble de ces indicateurs offrent un portrait de la réussite scolaire de nos étudiantes et de nos étudiants. Cependant, les autres aspects du concept de réussite éducative présentés dans le *Plan de réussite éducative 2014- 2019*, soit la réussite du projet professionnel et l'intégration sociale des étudiantes et des étudiants, sont plus difficiles à évaluer parce qu'ils reposent sur une évaluation plus qualitative.

### 2.1 Personnes ayant recours au Service d'aide à l'intégration des étudiantes et des étudiants

Le nombre de personnes qui ont recours au Service d'aide à l'intégration des étudiantes et des étudiants (SAIDE) est en croissance constante depuis sa mise sur pied. À titre d'exemple, ce nombre a augmenté considérablement pour la période s'étendant de l'automne 2014 à l'automne 2018, passant de 203 à 903 pour les trois campus, soit de 3,7 % à 17 % de la population étudiante, alors que celle-ci s'est stabilisée (5 475 étudiants en 2014 et 5 343 en 2018). Il n'est pas sans intérêt de préciser qu'en 2018, 25 % des personnes ayant recours au SAIDE avaient des problèmes de santé mentale. En réaction à cette hausse importante, le personnel du SAIDE a dû revoir l'organisation des services offerts, diversifier et personnaliser davantage le soutien offert au personnel enseignant (ateliers, allègement des processus, etc.). Grâce à l'ajout de ressources humaines, il a été possible de maintenir un accompagnement bienveillant des étudiantes et des étudiants qui ont recours au SAIDE et de favoriser ainsi leur réussite.

---

<sup>4</sup> Fédération des cégeps (2019). *Ibid.*

## 2.2 Moyenne générale au secondaire des étudiantes et des étudiants admis

La moyenne générale au secondaire est un prédicteur de réussite en première session<sup>5</sup>. Un regard sur les données des cinq dernières années pour l'ensemble des programmes du Collège (dans les trois campus) nous permet de constater qu'il n'y a pas eu de changement notable quant à la moyenne générale au secondaire (MGS) des personnes admises dans nos programmes. Cependant, pour la période de 2013 à 2017, les garçons avaient une MGS plus faible que celle des filles. Aussi, ils étaient résolument plus nombreux que les filles à arriver au collégial avec une MGS inférieure à 70 %.

### Moyenne des moyennes générales au secondaire (MGS) (%) des étudiantes et des étudiants admis dans les programmes selon le groupe et les années

Groupe	2013	2014	2015	2016	2017
Filles et garçons	76,7	77,2	76,7	78,1	77,4
Filles seulement	78,3	78,0	77,5	78,6	78,8
Garçons seulement	76,0	76,2	75,8	76,7	75,9

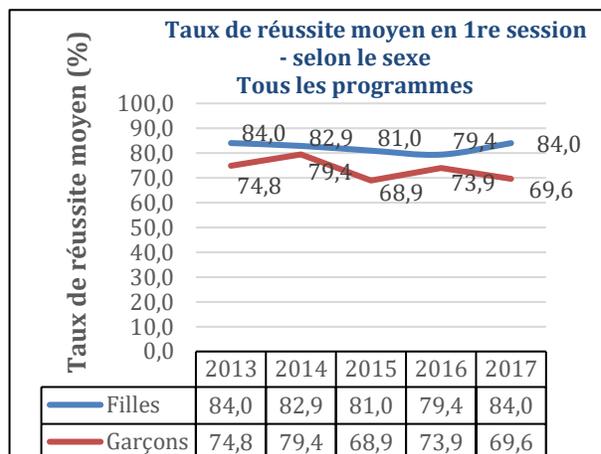
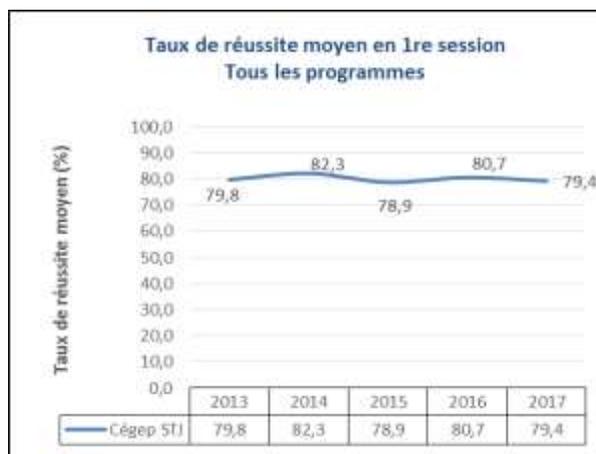
### Taux d'étudiantes et d'étudiants ayant une MGS inférieure à 70 % (%) selon le groupe et les années

Groupe	2013	2014	2015	2016	2017
Filles et garçons	11,9	9,7	11,4	7,2	10,1
Filles	10,1	5,7	11,8	7,2	5,9
Garçons	15,6	14,9	15,9	11,1	14,0

<sup>5</sup> SRAM, Service de la recherche (2018), *Guide de l'utilisateur du système PSEP*.

## 2.3 Portrait de la réussite en première session

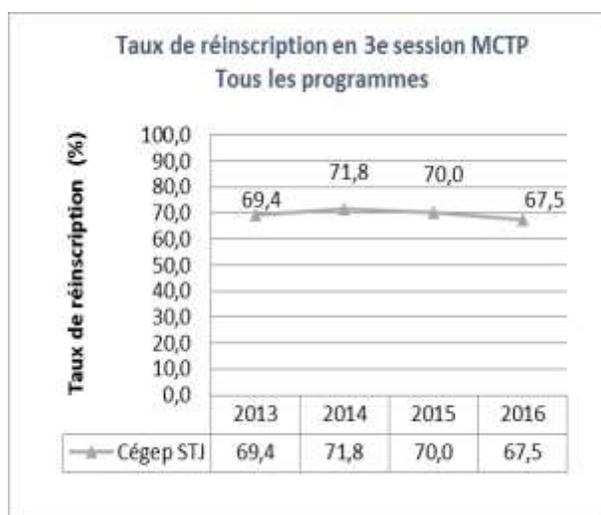
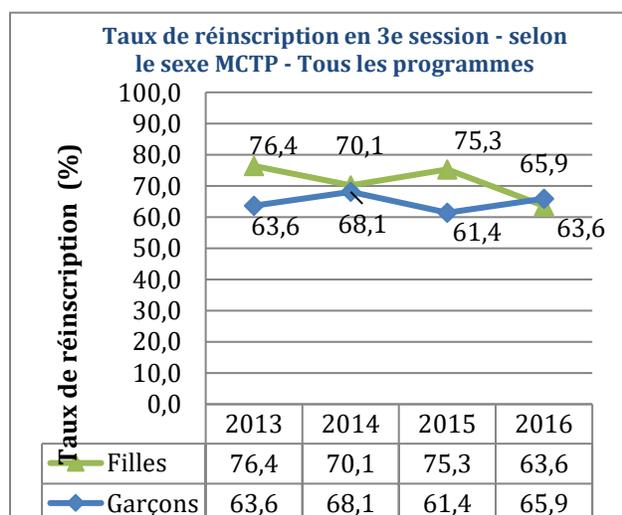
Les graphiques qui suivent présentent le portrait de la réussite en première session pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants du Collège, excluant celles et ceux inscrits à la session *Tremplin DEC*. Ce portrait de la réussite en première session est relativement stable pour la période d'observation.



Le taux de réussite moyen en première session est relativement stable chez les filles, tous programmes confondus. Les garçons, pour leur part, réussissent leur première session un peu moins bien que les filles.

## 2.4 Persévérance en troisième session

Les graphiques qui suivent présentent l'évolution de la persévérance des étudiantes et des étudiants inscrits en troisième session à notre collège, et ce, peu importe le programme (MCTP, même collège tout programme).



Bien qu'il y ait toujours un écart entre la persévérance des filles et celle des garçons, il est parfois plus important certaines années. En effet, l'écart entre le taux de réinscription en 3<sup>e</sup> session chez les filles et les garçons varie, pour les cinq années observées, entre -2,3 % et 12,8 %. L'écart moyen est de 6,5 %.

## 2.5 Obtention d'un diplôme

Le Collège joue un rôle de premier ordre quant à l'orientation des étudiantes et des étudiants. Le tableau qui suit présente le taux d'obtention d'un diplôme toute sanction<sup>6</sup> par secteur de programme et selon le sexe. Comme le taux de diplomation présenté est deux années après la durée prescrite, les données disponibles les plus récentes pour l'ensemble de secteurs sont celles de 2012.

**Taux de diplomation (deux années après la durée prescrite) toute sanction, peu importe le collège, selon le secteur, le sexe et les années**

Secteur par sexe	2009	2010	2011	2012
<b>Préuniversitaire</b>	57,0	66,1	62,0	70,3
<b>Filles</b>	61,4	66,3	71,9	77,5
<b>Garçons</b>	47,3	59,3	54,5	66,5
<b>Techniques</b>	69,5	65,9	68,6	68,4
<b>Techniques (%) filles</b>	69,9	74,2	72,6	75,8
<b>Techniques (%) garçons</b>	57,3	53,5	67,8	55,9

On peut donc constater que les étudiantes et étudiants des programmes techniques obtiennent une sanction dans une plus grande proportion que celles et ceux des programmes préuniversitaires, soit environ un écart moyen de 4,3 % pour la période considérée. Ces écarts entre les garçons et les filles sont par ailleurs encore plus importants, soit un écart moyen pour la période observée de 12,37 % au secteur préuniversitaire et de 14,5 % au secteur technique.

## 2.6 Conclusions et constats

Pendant la période observée, nos étudiantes et étudiants ont considérablement changé. Par exemple, la population étudiante qui a recours au SAIDE a explosé. Le personnel enseignant et le personnel professionnel, quant à eux, ont su s'adapter à ces changements.

<sup>6</sup> La mention *Toute sanction* englobe les sanctions suivantes : diplôme d'études collégiales, diplôme d'études professionnelles, attestation d'études collégiales, certificat d'études collégiales, diplôme de spécialisation d'études collégiales, module de formation technique.

Les autres indicateurs que sont la MGS des filles et des garçons, le taux de réussite en première session, la persévérance et le taux de diplomation sont demeurés stables, ce qui ne reflète certainement pas tous les efforts et les gestes posés au quotidien pour la réussite éducative par l'ensemble du personnel du Collège.

Enfin, voici les constats importants qui ont aussi guidé la préparation du *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* :

- Le plan doit tenir compte de toutes les facettes de la réussite éducative, c'est-à-dire : l'instruction (intégration des savoirs académiques), la socialisation (acquisition de savoirs, valeurs, attitudes et comportements utiles au fonctionnement en société) et la qualification (préparation à l'insertion professionnelle). De plus, il doit aussi s'intéresser à la réalisation du plein potentiel et à l'atteinte des buts personnels fixés par chacune de nos étudiantes et chacun de nos étudiants.
- Il doit prévoir des mécanismes d'évaluation visant toutes les facettes de la réussite éducative proposées dans la définition qui se trouve dans l'introduction du présent document.

### **3 ACTIONS ENVISAGÉES À LA SUITE DU BILAN DU PLAN DE RÉUSSITE 2014-2019**

---

Le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* s'inspirera notamment des thèmes et des actions qui ont été envisagés à la lumière du bilan du *Plan de réussite éducative 2014-2019* :

#### **Transition vers le collégial**

- Poursuivre les efforts de concertation avec la commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour mettre en place des stratégies d'accompagnement pour la transition secondaire-collégial ;
- Créer un modèle facilitant la collaboration avec les commissions scolaires pour simplifier le travail des départements invités à collaborer avec les commissions scolaires et pour permettre aux départements qui s'y engagent de faire une meilleure prévision du travail à accomplir (ex. : modèle de rencontres et étapes à franchir) ;
- Mettre sur pied des canaux de concertation avec les programmes pour faciliter la communication et éviter le dédoublement dans les stratégies d'accueil favorisant la transition secondaire-collégial ;
- Octroyer des ressources pour l'implantation et la pérennisation des programmes (Zenétudes), sondages (SPEC : Sondage provincial des étudiants des cégeps) ou organismes (PREL : Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides) déjà existants afin de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur intégration au Collège.

#### **Interventions en première session**

- Viser l'égalité des chances et les interventions précoces lors de l'arrivée des étudiantes et des étudiants au Collège ;

- Mettre en place des stratégies d'accueil, d'information et d'accompagnement pour la première session ;
- Dresser un portrait de nos étudiantes et de nos étudiants pour faire ressortir leurs besoins selon leur MGS ;
- Concentrer nos efforts sur la première session dans les programmes d'études afin d'augmenter la persévérance étudiante.
- Créer une culture de première session pour accompagner l'ensemble des intervenantes et des intervenants (personnel qui enseigne en première session, personnel professionnel et direction) par la mise en place de stratégies et de modèle d'intervention. À titre d'exemple, un modèle visant à préciser le rôle des programmes dans l'amélioration de la langue chez leurs étudiantes et leurs étudiants serait proposé et mettrait l'accent sur les actions à poser en première session (compétences langagières propres à la discipline enseignée).

### **Actions en *Tremplin DEC***

- Poursuivre l'évaluation des mesures mises en place au cours des dernières années et envisager de nouvelles actions pour les étudiantes et les étudiants admis en *Tremplin-DEC* avec une MGS plus faible que celle de l'ensemble des étudiantes et des étudiants de tous les programmes ;
- Initier des actions afin d'accompagner de près les étudiantes et les étudiants en *Tremplin DEC* en tenant compte de leur projet d'études. Déterminer si ces personnes ont un projet réaliste ou défini quant au programme d'études visé lors de leur admission. Mettre en place des actions afin d'encourager le choix vocationnel, la persévérance et l'obtention d'une certification chez ces étudiantes et ces étudiants.

## **4 COMITÉS ET MANDATS**

---

Au-delà des objectifs prévus au plan directeur de réussite éducative, l'ensemble des tâches et des actions courantes relatives à la réussite (extraction de données, collaboration avec les partenaires, diffusion d'informations concernant la réussite) sont sous la responsabilité d'une personne directrice adjointe aux études et d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique. Ces deux personnes sont aussi responsables d'animer les travaux du comité directeur de la réussite et du comité de promotion de la réussite, de leur proposer un plan de travail annuel, un bilan annuel des opérations, un bilan de fin de parcours ainsi qu'un plan directeur de réussite éducative.

La mise en œuvre du plan directeur de réussite éducative est coordonnée par les deux comités sur la réussite (comité directeur et comité de promotion). Les mandats de ces deux comités sont définis dans les lignes qui suivent. Ces comités sont entre autres responsables de se doter de règles de régie interne et de collaborer à la mise en œuvre du plan directeur de réussite éducative, à son évaluation et à sa rédaction.

## 4.1 Comité directeur de la réussite

### 4.1.1 Mandats

#### Orienter

- Préciser les orientations et les priorités annuelles du Collège dans le dossier de la réussite.
- Adopter un plan d'action annuel de la réussite.
- Identifier les problématiques à prioriser relatives à la réussite et faire des recommandations aux personnes concernées.

#### Évaluer

- Recevoir l'analyse des indicateurs de la réussite pour l'ensemble du Collège et cibler des priorités d'action.
- Assurer le suivi des actions relatives à la réussite relevant des programmes.
- Évaluer les priorités annuelles relatives à la réussite et en assurer le suivi.
- Recevoir annuellement le bilan de l'atteinte des objectifs du plan directeur de réussite éducative et en proposer une révision, au besoin.

### 4.1.2 Composition

Le comité directeur de la réussite est composé de :

- La direction des études.
- La direction de la vie étudiante.
- Les directions adjointes des études.
- Les directions des campus de Mont-Tremblant et Mont-Laurier.
- La Direction de la formation continue, services aux entreprises et international.
- La conseillère ou le conseiller pédagogique responsable du dossier de la réussite.

## 4.2 Comité de promotion de la réussite

### 4.2.1 Mandats

#### Analyser

- Soulever des problématiques nécessitant une analyse plus pointue.
- Participer à l'évaluation des actions qui découlent des priorités annuelles.
- Déposer un rapport annuel d'activités.

#### Influencer

- S'assurer que la réussite soit régulièrement à l'ordre du jour des différentes instances du collège (CA, CE et RCDP).
- Participer, au besoin, aux travaux du PREL (Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides).
- Donner un avis sur des questions liées à la réussite et ciblées entre autres par le comité directeur de la réussite.
- Faire des recommandations au comité directeur de la réussite quant au choix des priorités annuelles.

#### Diffuser

- Participer à la mise sur pied d'un modèle de concertation pour établir une culture de réussite dans les départements, programmes et services.

- Collaborer à la mise en place des activités visant la valorisation des succès des étudiantes et étudiants en première année.

De plus, en conformité avec le bilan du *Plan de réussite éducative 2014-2019*, le comité de promotion de la réussite devra se pencher sur les éléments suivants :

- Clarifier les concepts de mesures d'aide institutionnelles et spécifiques afin d'éviter la confusion ;
- Définir et mettre en place des mécanismes d'autoévaluation standardisés pour assurer un suivi efficace et équitable entre les mesures d'aide spécifiques et institutionnelles ;
- Définir son rôle dans le processus de décision quant au choix des indicateurs et aux stratégies de diffusion ;
- Mettre sur pied un modèle concerté afin d'établir une culture de réussite en première session et soutenir les intervenants de première session (départements, programmes, services).

#### **4.2.2 Composition**

Le comité de promotion de la réussite est composé de :

- La direction adjointe des études responsable du dossier de la réussite.
- La conseillère ou le conseiller pédagogique responsable du dossier de la réussite.
- Une ou un aide pédagogique individuelle.
- Une ou un professionnel du Service des communications et de la promotion.
- Une conseillère ou un conseiller en orientation.
- Une conseillère ou un conseiller pédagogique de la Formation continue, services aux entreprises et international.
- Une conseillère ou un conseiller à la vie étudiante.
- Une conseillère ou un conseiller en services adaptés.
- Une ou un spécialiste en moyens techniques d'enseignement.
- Sept membres du corps enseignant, dont, une représentante ou un représentant par secteur :
  - Enseignante ou enseignant responsable du dossier de l'amélioration de la langue;
  - Formation générale ;
  - Secteur technique ;
  - Secteur préuniversitaire ;
  - Centre collégial de Mont-Tremblant ;
  - Centre collégial de Mont-Laurier ;
  - La ou le responsable du cheminement Tremplin-DEC.

## 5 PLAN DIRECTEUR DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2019-2024

En plus d'être en conformité avec les bilans élaborés dans le cadre de l'évaluation du Plan de réussite éducative précédent et des différents documents cités précédemment, le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* s'appuie sur le premier projet porteur de l'aspiration 1 du *Plan stratégique 2019-2024* du Collège de même que sur ses trois objectifs<sup>7</sup>.

### Aspiration 1 : Des succès mobilisateurs et inspirants

Le succès étudiant est au cœur de nos actions. Le Cégep de Saint-Jérôme s'engage à déployer les ressources pour que les étudiantes et les étudiants atteignent leurs objectifs scolaires et réussissent leurs projets personnels. Les épauler pour les mener vers l'obtention d'un diplôme, leur permettre d'arriver à leurs buts et, parfois, les aider à les redéfinir ou à les réviser. Parce que nous croyons à l'universalité et à l'accessibilité de l'éducation, nos actions valoriseront l'équité et viseront l'égalité des chances.

Projet porteur 1.1 : Soutenir la réussite étudiante	
Objectifs	Indicateurs
Accompagner les étudiantes et les étudiants dans la réalisation des projets scolaires et personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux de diplomation (toute sanction)</li><li>• Indice du bonheur</li></ul>
Favoriser la réussite en début de parcours	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'activités favorisant la réussite mises en place en début de parcours</li><li>• Nombre d'activités facilitant la transition secondaire-collégial</li><li>• Taux de réussite en première session ou au premier module</li></ul>
Viser l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"><li>• Écarts de réussite entre les groupes démontrant des conditions initiales inégales</li><li>• Nombre d'activités d'accompagnement auprès d'étudiantes et étudiants susceptibles de vivre des situations défavorables au succès</li></ul>

Le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* servira de guide pour l'élaboration des planifications annuelles en matière de réussite. Pour chacun des trois objectifs, des pistes d'action guideront le comité directeur dans sa prise de décision lors de l'établissement des priorités annuelles. C'est donc dire qu'en 2024, au terme du plan, les pistes d'action proposées dans le *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024* auront été mises de l'avant sous différentes formes et auront été traduites en actions précises dans les différents plans d'action annuels de 2019 à 2024.

<sup>7</sup> Cégep de Saint-Jérôme (2019). *Plan stratégique 2019-2024*.

# Plan directeur de réussite éducative 2019-2024

## Objectif 1 : Accompagner les étudiantes et les étudiants dans la réalisation des projets scolaires et personnels

Nos étudiantes et nos étudiants ont choisi de poursuivre avec nous des rêves, des aspirations et de réaliser des projets. Nous nous engageons à déployer tous nos efforts et nos ressources pour les accompagner afin qu'elles et qu'ils atteignent leurs objectifs scolaires et réussissent leurs projets personnels.

### Pistes d'action

- Développer des mesures favorisant l'obtention d'un diplôme qualifiant par les étudiantes et les étudiants.
- Répertorier les activités individuelles ou collectives permettant la mobilisation des étudiantes et des étudiants autour de leur projet personnel.
- Mettre en place une « approche intégrée de soutien des étudiantes et des étudiants en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles<sup>8</sup> » (l'approche orientante).
- S'inspirer des travaux du Lab-école au Québec et du mouvement « École du bonheur » de l'UNESCO.

<sup>8</sup> Ministère de l'Éducation (2002). *À chacun son rêve*.

# Plan directeur de réussite éducative 2019-2024

## Objectif 2 : Favoriser la réussite en début de parcours

La préparation aux études collégiales ainsi que les premiers moments de ce parcours sont sans conteste les deux périodes les plus importantes pour la réussite éducative. En disposant des ressources nécessaires pour se mobiliser et pour se mettre en action rapidement, nos étudiantes et étudiants, accompagnés de tout le personnel du Collège, connaîtront des succès et pourront réaliser leurs projets.

### Pistes d'action

- Poursuivre les travaux avec les partenaires issus des commissions scolaires afin de favoriser l'arrimage des savoirs et des pratiques.
- Intervenir rapidement afin de favoriser l'intégration aux études collégiales.
- Intervenir en prévention et maintien en santé mentale.
- Mettre sur pied des activités relatives à la littératie et à la numératie.

# Plan directeur de réussite éducative 2019-2024

## Objectif 3 : Viser l'égalité des chances

Parce que nous croyons à l'universalité et à l'accessibilité à l'éducation pour le plus grand nombre, le plan directeur de réussite éducative prévoit des actions valorisant l'équité et visant l'égalité des chances.

### Pistes d'action

- S'adapter aux différents profils étudiants.
- Favoriser la mise en place d'interventions permettant de diminuer les écarts de réussite existants entre différentes catégories d'étudiants (filles-garçons, SAIDE, allophones, etc.).

## 6 MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

---

La mise en œuvre du plan directeur de réussite éducative sera assurée selon les mécanismes suivants :

Le comité directeur établira à travers le plan d'action annuel les priorités selon les problématiques soulevées et dans le respect des objectifs du *Plan directeur de réussite éducative 2019-2024*. Ce plan d'action, qui définit les stratégies, actions, résultats attendus, responsables, modes d'évaluation et échéances, est établi et adopté par le comité directeur de la réussite. Il est présenté aux services et programmes concernés.

Le suivi du plan d'action annuel de la réussite est sous la responsabilité des services et des programmes concernés avec la collaboration de la personne directrice adjointe des études et de la conseillère ou du conseiller pédagogique responsable de la réussite. Ces deux personnes s'assureront entre autres du bon déroulement des travaux et fourniront le soutien et l'accompagnement nécessaires aux équipes de travail pour que les résultats souhaités soient atteints. Finalement, elles recueilleront les bilans servant à faire l'évaluation des mesures et des actions initialement prévues dans le plan annuel de la réussite et présenteront un bilan global au comité directeur de la réussite.

En cours d'année, un bilan de mi-parcours sera produit ainsi qu'un bilan annuel. Ces outils permettront un ajustement des stratégies, au besoin, en plus de donner des indices au comité directeur quant au plan d'action à produire l'année suivante.

Comme pour les plans de réussite précédents, le bilan de mi-parcours et le bilan final seront produits à partir des éléments suivants : portrait de la réussite chez nos étudiantes et nos étudiants, respect des mandats des comités impliqués dans la mise en œuvre du plan directeur de réussite éducative et atteinte des objectifs. C'est à partir de ces bilans que le prochain plan directeur de réussite éducative sera élaboré.

Tout comme le bilan, le plan directeur de réussite éducative est présenté pour avis à la commission des études et pour adoption au conseil d'administration.